

10.4 Le financement des producteurs d'éducation

Les producteurs d'éducation exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (150,7 milliards d'euros en 2018) (1).

Ces ressources financent les établissements publics (75,0 % en 2018), les **établissements privés subventionnés** (13,9 %), les **établissements privés non subventionnés** (7,8 %) et les services administratifs et organismes publics (3,4 %) (2). Cette structure est globalement stable depuis 2006.

En 2018, les écoles maternelles et élémentaires publiques bénéficient d'un financement de 40,3 milliards d'euros (3). La part des collectivités territoriales est importante (38,8 % du total), mais reste inférieure à celle de l'État (55,7 %) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 48,4 milliards d'euros, dont 73,5 % proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,3 %. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 64,3 % par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25,3 % par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

Précisions

Services administratifs et organismes publics - ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.38 ; 19.07

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.

- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, *Compte de l'éducation*.